

STRATÉGIE D'ATTRACTIVITÉ

POUR LES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

La France lance une nouvelle stratégie d'attractivité pour les étudiants internationaux, intitulée « Choose France / Bienvenue en France ». Cette stratégie vise à augmenter le nombre d'étudiants internationaux qu'elle accueille dans ses établissements d'enseignement supérieur. Elle fixe l'objectif de 500.000 étudiants internationaux en France pour 2027. Pour y parvenir, la France souhaite améliorer les conditions d'accueil, simplifier les démarches administratives et amplifier le rayonnement des établissements d'enseignement supérieur français à l'étranger.

CRÉER UN LABEL POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'ACCUEIL

Afin d'améliorer les conditions d'accueil, le gouvernement français lance le label qualité « Bienvenue en France » attribuant aux universités une notation de une à quatre étoiles, selon les services dédiés aux étudiants internationaux.

PROPOSER DE NOUVEAUX FRAIS D'INSCRIPTION, ACCOMPAGNÉS DU TRIPLEMENT DU NOMBRE DE BOURSES D'ÉTUDES

Jusqu'ici, les étudiants internationaux ne contribuaient aux coûts de leur formation qu'à hauteur de 2 % du coût réel, n'étant par ailleurs pas redevables de l'impôt en France.

Depuis quelques années, de nombreux établissements publics français ont **augmenté leurs droits d'inscription** dans une stratégie de croissance. C'est le cas, par exemple, de Sciences Po Paris, de l'université de Dauphine et de nombre d'écoles d'ingénieurs. Cette évolution non coordonnée est peu lisible pour les étudiants et leurs familles et potentiellement injuste. Par mesure d'équité, les frais s'établiront donc désormais à **2.770 € en licence et 3.770 € en master et doctorat, soit moins du tiers du coût réel de la formation**. Ces montants demeurent, de surcroît, largement inférieurs aux montants pratiqués par les pays les plus attractifs à l'échelle mondiale : Royaume-Uni de 20.000 à 40.000 €, États-Unis de 50.000 à 80.000 €, Canada de 7.000 à 12.000 €, Australie de 10.000 à 25.000 €.

Cette décision s'accompagne d'une **politique volontariste de bourses**, avec le triplement du nombre de bourses offertes aux étudiants internationaux : 15.000 bourses du gouvernement français et 6.000 bourses d'université ou d'école. Par ailleurs, les étudiants en mobilité dans le cadre d'accord de coopération pourront bénéficier d'exonération de frais d'inscription.

SIMPLIFIER LA POLITIQUE DE VISA ET DE SÉJOUR

Plusieurs démarches sont en cours de mise en œuvre avec notamment un **traitement prioritaire des demandes de visas pour études** :

- un nouveau portail numérique France-visas ;
- une simplification et une dématérialisation des démarches pour le titre de séjour ;
- l'ouverture de guichets au sein des universités ;
- dès 2019, la possibilité pour les titulaires étrangers d'un master français d'avoir un titre de séjour pour chercher du travail en France.

DÉVELOPPER DES FORMATIONS FRANÇAISES IMPLANTÉES À L'ÉTRANGER

L'attractivité de l'enseignement supérieur français se nourrit également de la présence et du rayonnement des établissements français à l'étranger. On recense à ce jour environ 140 de ces implantations physiques à l'étranger, comme **au Gabon avec des masters dispensés par l'Université Omar Bongo (UOB) et l'Université Saint Exupéry**. Ce sont autant d'opportunités de préparer un premier diplôme français, sans le surcoût de la vie en France (le budget moyen pour une année en France est estimé à 12.000 €).

Pour renforcer cette présence, la stratégie française d'attractivité s'appuie sur deux nouveaux outils :

- un fonds d'amorçage doté de 5 millions d'euros par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ;
- un fonds de soutien de 20 millions d'euros par an de l'Agence Française de Développement (AFD), qui permettra d'amplifier le nombre de diplômes français accessibles à l'étranger.